



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE

**A I G N E**

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 034-213400062-20260302-D202602-DE



**2026-02**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR :  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**OBJET : Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques – sinistre du 12/02/2026**

**L'an deux mille vingt-six**

**Le : deux mars à 18 heures 00**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire**

**Date de la convocation : le 26 février 2026**

**PRÉSENTS : VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, DECOR Mary, CHOUPAC Gérard, MAS Claude, CARRERE Nathan, GLEIZES Julien**

**EXCUSES/ABSENTS : VERMER Josianne.**

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur MAS Claude ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire expose :

- Le projet consiste en la remise en état du cimetière communal dévasté suite au passage de la tempête Nils du 12/02/2026.
- Le cimetière d'Aigne est en gestion régie municipale.
- Lors de la tempête, une vingtaine d'arbres essence cyprès, ont été endommagés : arbres déracinés entièrement qui sont tombés au sol et sur certaines sépultures et arbres fragilisés qui menacent de tomber entraînant de nouveaux dégâts.
- L'allée centrale en goudron du cimetière a été entièrement défoncée et rend difficile et dangereux l'accès aux divers espaces du cimetière. Elle n'est plus du tout praticable, particulièrement sur la partie qui accède à la parcelle A1085 (cimetière neuf).
- Dès le jour même de la tempête, le cimetière a été fermé, interdit au public et l'arrêté N°2026-07 diffusé le 16/02/2026.

Les travaux prévus en urgence s'établissent ainsi :

1/ concernant les arbres :

- Démontage de cyprès couchés ou penchés menaçant de tomber dans le cimetière 20
- Nettoyage du site et évacuation des végétaux.

2/ concernant l'allée centrale :

- Travaux de voirie (terrassement, réglage, compactage revêtement, fourniture et pose de caniveaux le long de l'allée...)
- Travaux adduction eau potable : remise en service de l'eau dans le cimetière (tranchée, raccordement, PEHD, sablage, robinets,)
- Travaux de dessouchage
- Travaux mise en drainage des sols du cimetière

Madame le Maire présente le coût estimatif de ce projet qui s'élèverait à **44 135,00€ HT**.

### 1/ Montant estimatif des travaux

Le tableau ci-dessous résume les coûts à engager par la commune de AIGNE

Postes dépenses	Montant estimé
Démontage des cyprès	7 500,00€
- Nettoyage du site – évacuation végétaux	2 000,00€
- Travaux préparatoires	500,00€
- Travaux de voirie allée centrale	8 175,00
- Travaux adduction eau potable	7 950,00€
- Travaux de drainage	10 350,00€
- Travaux évacuation et broyage souches cyprès	7 610,000
<b>Total projet HT</b>	<b>44 135,00€</b>

### 2/ Financement envisagé

Aides Minimales sollicitées (sur montant de base de 44 135,00€ HT minimum)

- DSEC 2026 –40%	17 654,00€ HT
- Autofinancement – 60%	26 481,00€ HT
<b>- Total projet € HT</b>	<b>44 135,00€ HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'Unanimité les coûts à engager par la commune de d'AIGNE pour la remise en état du cimetière suite à la tempête Nils du 12/02/2026
- **ACCEPTE** à l'Unanimité de solliciter une aide auprès de l'État , dans le cadre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques.
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer tous

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 034-213400062-20260302-D202602-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Claude MAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

→

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 034-213400062-20260302-D202602-DE